



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2020-09-004

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DGFIP

18-2020-09-01-007 - Délégation de signature en matière de gracieux fiscal - Trésorerie de Baugy (1 page)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2020-09-02-003 - Arrêté n° 2020-1031 accordant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Régine LEDUC, Secrétaire générale de la Préfecture du Cher (5 pages)

Page 5

DGFIP

18-2020-09-01-007

Délégation de signature en matière de gracieux fiscal -
Trésorerie de Baugy



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BAUGY/SAVIGNY-EN-SEPTAINE
ROUTE DE VILLEQUIERS

18800 BAUGY

BAUGY, LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020,

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de BAUGY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COURBOT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	500 €	6 mois	5 000 €
MARCHÉ Stéphanie	Agente d'administration principale des Finances publiques	500 €	6 mois	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Cher

L'inspectrice divisionnaire
Comptable de la trésorerie de BAUGY
Murielle BOURGOIGNON

Signé

PREFECTURE DU CHER

18-2020-09-02-003

Arrêté n° 2020-1031 accordant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire à Mme Régine
LEDUC, Secrétaire générale de la Préfecture du Cher



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté

ARRÊTÉ N° 2020- 1031
accordant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à Mme Régine LEDUC, Secrétaire générale de la Préfecture du Cher

Le Préfet du Cher,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de Mme Claire MAYNADIER en tant que Sous- préfète de Saint-Amand Montrond,

Vu le décret du 27 décembre 2018 portant nomination de Mme Régine LEDUC en tant que Secrétaire générale de la Préfecture du Cher,

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER en tant que Préfet du Cher,

Vu le décret du 3 juillet 2020 portant nomination de Mme Agnès BONJEAN en tant que Sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet du Cher,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur,

Vu la circulaire n° 6104 SG du 1^{er} Ministre du 2 août 2019,

Vu le protocole portant contrat de service signé le 19 décembre 2013,

Vu la convention de délégation de gestion conclue avec la Préfecture de la région Centre-Val de Loire,

Sur la proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Régine LEDUC, Secrétaire générale de la Préfecture du Cher, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat gérées par la Préfecture pour ce qui concerne :

- l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire,
- la gestion des crédits de l'Etat pour lesquels les chefs de services départementaux n'ont pas reçu de délégation.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine LEDUC, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Mme Agnès BONJEAN, Sous-préfète, Directrice de cabinet ou en son absence, par Mme Claire MAYNADIER, Sous-préfète de St Amand-Montrond.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Loïc STEPHANT, Directeur des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer, sur les programmes budgétaires 148, 216, 348, 354 et 723, les opérations de recettes, conformément aux dispositions de décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, ainsi que les engagements juridiques, la constatation des services faits et les demandes de paiement dans la limite de 2500 €.

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Marie-Christine NICOLICH, Directrice de l'action territoriale, à l'effet de signer dans le domaine de compétences de sa direction, sur les programmes budgétaires 112,119, 122, 216 et 754, les engagements juridiques et les constatations de services faits dans la limite de 1500 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme NICOLICH, cette délégation sera exercée par Mme Nicole SAURET, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la Directrice.

Article 5 : Délégation est donnée à Mme Catherine GRALL, Directrice de la citoyenneté, à l'effet de signer, dans le domaine de compétences de sa direction, sur les programmes budgétaires 207 et 232, les engagements juridiques et les constatations de services faits dans la limite de 1500 €.

Article 6 : Délégation est donnée à M. Sylvain Du CHAMP, chef du service des sécurités, à l'effet de signer sur le programme budgétaire 216, les engagements juridiques et les constatations de services faits dans la limite de 1500 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Du CHAMP, cette délégation sera exercée par Mme Béatrice BICHON, adjointe au chef du service des sécurités.

Article 7 : Délégation est donnée à M. Laurent CLOUP, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer sur le programme 354, les engagements juridiques et les constatations de services faits entrant dans le domaine de compétence de son service, dans la limite de 1500 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CLOUP, cette délégation sera exercée par M. Jean-Yves IMBERT, adjoint au chef du service.

Article 8 : Délégation est accordée aux agents titulaires des cartes d'achat de procéder à des dépenses dans la limite des plafonds qui leur sont notifiés conformément à la liste jointe au présent arrêté (annexe 1).

Article 9 : Pour permettre l'exécution des dispositions du présent arrêté et du protocole du 19 décembre 2013 portant contrat de service, il est confié aux agents affectés au bureau du pilotage budgétaire :

- Mme Annick TORRES, chef du bureau par intérim
- Mme Marie-Line MASSONNAT, adjointe au chef de bureau
- Mme Sylvie LALEU, référente départementale CHORUS, approvisionneur et administrateur

- Mme Marylène CAJAT, correspondant CHORUS - formulaire de proximité,

- Mme Jenny FOUBERT, gestionnaire budgétaire et comptable,

le soin d'accomplir, pour le compte et au nom du délégant les actes de gestion et d'ordonnancement des dépenses et recettes relevant des programmes basculés dans CHORUS, chacune pour ce qui la concerne.

Article 10 : Dans le cadre de la plate-forme régionale CHORUS, les agents figurant sur la liste jointe (annexe 2) agissent au titre des services prescripteurs, via notamment les applications CHORUS, CHORUS formulaire et CHORUS déplacements temporaires, en vue de la création des expressions de besoin, de la constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ainsi que de la conservation et de l'archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

Article 11 : Dans le cas où la saisie ne pourrait être réalisée de façon dématérialisée dans le module communication de Chorus formulaire, dans le cadre des procédures définies à l'article 10, délégation est donnée à Mme Annick TORRES, chef du bureau du pilotage budgétaire par intérim, pour signer les actes matérialisant, en particulier, l'établissement des ordres de payer et pour en assurer la transmission.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TORRES, la délégation de signature sera exercée, dans l'ordre, pour les matières au 1^{er} alinéa, par Mme MASSONNAT, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement concomitant, par Mme LALEU, référente départementale CHORUS et par Mme FOUBERT.

Article 12 : La Secrétaire générale de la Préfecture, le Directeur départemental des finances publiques du Cher, le Directeur régional des finances publiques de la région Centre - Val de Loire et du Loiret sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourges, le 2 septembre 2020
Le Préfet
signé : Jean-Christophe BOUVIER

Annexe 1: liste des agents titulaires d'une carte achat et plafonds de dépenses autorisés

Nom du détenteur de la carte	Montant autorisé par transaction	Montant autorisé par transaction sur Internet	Montant annuel
BOUVIER Jean-Christophe	500,00 €	1 000,00 €	27 000,00 €
BONJEAN Agnès	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
LEDUC Régine	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
MAYNADIER Claire	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
DA SILVA Vanina	500,00 €		27 000,00 €
CLOUP Laurent			
niveau 1	500,00 €		20 000,00 €
niveau 3	4 000,00 €		55 000,00€
HOUEMONT Jean-Pierre	500,00 €		35 000 €
niveau 1	3 000,00 €		38 000 €
niveau 3			
BERTHELOT Pascal	500,00 €		20 000,00 €
PICCOLI Christophe	250,00 €		10 000,00 €
RIOLET Frédéric	250,00 €		10 000,00 €

Annexe 2 : agents intervenant sur CHORUS FORMULAIRES et CHORUS - DT

- M. Nicolas BONNES (programmes 112, 119, 122 et 754)
- Mme Nadège MASSE (programmes 112,119, 122, 754 et 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Stéphanie MONMARTEAU (programme 119 et 754)
- Mme Isabelle VANDERMEERSCH(programmes 119 et 754)
- Mme Isabelle BOYER (programmes 119, 122 et 754)
- Mme Françoise CARON (programmes 216 et 354)- valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Marylène CAJAT (programme 354)
- Mme Célia HORSIN (programmes 216 et 354) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Malika SABA (programmes 216 et 354) (0216-CPRH-CDAS))
- M. Jean-Pierre HOUEMONT (programmes 148 et 354)
- Mme Christine LAMURE (programmes 148 et 354)
- Mme Leslie BRUNAUD (programmes 216 et 354) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Claude GARNIER (programme 354)
- Mme Ghismonde DEROUARD (programme 354)
- M. Sylvain Du CHAMP (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Sylvie REMANGEON (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Nathalie ANDRÉ (programmes 216 et 354) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Sabine BRIOLANT (programmes 216 et 354) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Marie-Claire HEMERET (programmes 216 et 354) – valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Sylvie LALEU (programmes 161, 216 et 354)
- Mme Jenny FOUBERT (programmes 161, 216 et 354)
- Mme Aline TISSIER (programme 354)